

## Construction de la Piscine La Fayette - Présentation du bilan prévisionnel de l'opération à l'issue de la consultation d'entreprises

**M. l'Adjoint FUSTER, Rapporteur** : Le 15 mai 1995, le Conseil Municipal approuvait l'Avant-Projet Détaillé et autorisait la poursuite des études. Par ailleurs, M. le Maire était autorisé à lancer les appels d'offres et à signer les marchés à intervenir.

A l'issue de la période de consultation des entreprises qui s'est déroulée courant du mois d'avril, la Commission d'appel d'offres a ouvert les plis de la Piscine La Fayette le 9 mai 1996 et le choix de l'entreprise est intervenu le 6 juin 1996. En fonction du résultat de la majorité des consultations (95 % adjugés à ce jour), le bilan prévisionnel de l'opération s'établit ainsi :

	<b>Délibération CM 15/05/95</b>	<b>Bilan prévisionnel 06/06/96</b>
	<b>(en valeur avril 1995) F/TTC</b>	<b>(en valeur mai 1996) F/TTC</b>
<b>Etudes préalables</b>		
- Etudes en coût global	30 000	30 000
- Etude géotechnique	50 000	50 000
- Implantation topographique	20 000	35 000
- Frais de consultation des entreprises	100 000	105 000
<b>Sous-total TTC</b>	<b>200 000</b>	<b>220 000</b>
<b>Honoraires</b>		
- Maîtrise d'oeuvre	5 100 000	5 500 000
- Contrôle technique	200 000	300 000
- Coordonnateur Sécurité Santé	500 000	600 000
- Assurance Dommages-Ouvrage et Tous Risques Chantier		650 000
<b>Sous-total TTC</b>	<b>5 800 000</b>	<b>7 050 000</b>
<b>Travaux</b>		
- Travaux y compris lots spécifiques et hors fondations spéciales	50 800 000	56 630 000
- Fondations spéciales	à chiffrer	2 500 000
- Extension du parc de stationnement	1 000 000	1 000 000
- Quote-part 1 % artistique	900 000	300 000
<b>Sous-total TTC</b>	<b>51 700 000</b>	<b>60 430 000</b>
<b>Mobilier et première dotation de matériel</b>		
- Quote-part de mobilier - Matériel d'équipement	800 000	600 000
<b>Provision pour aléas et révisions de prix</b>		1 200 000
<b>MONTANT TOTAL TTC</b>	<b>59 500 000</b>	<b>69 500 000</b>

Cette augmentation, notamment du coût des travaux, s'explique par un certain nombre de dépenses liées à :

- l'augmentation du taux de la TVA de 18,60 % à 20,60 %	1 200 000 F
- la prise en compte des fondations spéciales et de l'adaptation au sol (conformément à la délibération du Conseil Municipal du 15 mai 1995)	2 500 000 F
- la révision des prix des travaux (de janvier 1995 à mai 1996)	1 000 000 F

dépenses auxquelles s'ajoutent le coût :

- des ajustements techniques sur la base du programme retenu	3 450 000 F
- de la souscription à une police d'assurance Dommages-Ouvrage et Tous Risques Chantier	650 000 F
- d'une provision pour aléas et révisions de prix	1 200 000 F

L'incidence financière des ajustements techniques est de l'ordre de 5 % du montant global de l'opération.

L'échéancier prévisionnel de réalisation de l'opération de construction de la Piscine La Fayette mis à jour est le suivant :

- notification des marchés : fin juin 1996
- période de préparation de chantier : Juillet - Août 1996
- démarrage des travaux sur le site : septembre 1996
- fin des travaux : mai 1998
- ouverture de la piscine au public : septembre 1998

Le Conseil Municipal est invité à approuver le présent bilan prévisionnel de l'opération portant sur la construction de la Piscine La Fayette.

**M. FUSTER** : Ce n'est pas un bilan prévisionnel, c'est un bilan à la date d'aujourd'hui. C'est plus qu'un bilan prévisionnel.

**M. LE MAIRE** : Un bilan prévisionnel pour l'avenir !

**M. FUSTER** : C'est cela. On tenait à faire aujourd'hui le point sur ce dossier qui a beaucoup avancé depuis la dernière réunion du Conseil Municipal puisqu'on en est aujourd'hui au stade de l'avant-projet détaillé après consultation des entreprises. Sachez également que nous avons 95 % des appels d'offres qui sont réalisés et nous sommes très proches du projet définitif avant le début des travaux prévus au dernier trimestre de cette année.

Dans le dossier qui vous est remis, vous avez la situation au 15 mai 1995 qui correspond à une estimation financière tenant compte à la fois du programme et d'un avant-projet sommaire. Vous pouvez constater qu'il y a un écart entre cette estimation et le chiffre d'aujourd'hui. Il peut s'expliquer et se décomposer en trois grandes rubriques. D'abord des dépenses qu'on peut considérer comme imprévues :

- l'augmentation du taux de TVA qui est passé de 18,6 à 20,6 %,

- les fondations spéciales ; nous avons découvert quelques problèmes de sous-sol qui nous ont entraînés à faire des fondations spéciales pour un montant important de 2,5 MF,
- la révision des prix entre le 15 mai 1995 et aujourd'hui.

Toutes ces dépenses imprévues représentent un montant de 5 350 000 F. Nous avons bien sûr une provision pour aléas à hauteur de 1 200 000 F et ensuite des ajustements techniques sur la base du programme défini. Je vous signale que le programme n'a pas été changé par rapport à celui que nous avons voté au Conseil Municipal de mai 1995.

**M. LE MAIRE :** Ce qui a changé, c'est le coût !

**M. FUSTER :** Dans la délibération qui vous est proposée aujourd'hui, vous avez l'échéancier des travaux avec une ouverture prévue en septembre 1998. Une dernière remarque sur ce projet important qui se monte aujourd'hui à 70 MF. Nous avons aujourd'hui une subvention du Conseil Général à hauteur d'environ 1 500 000 F mais aucune autre subvention des collectivités et de l'Etat, ce qui est, me semble-t-il, très regrettable. Nous allons bien sûr nous tourner de nouveau auprès de ces collectivités et de l'Etat pour essayer d'obtenir des participations pour un projet qui est un aménagement du territoire important, même très important, et qui répond à un vœu de compétition de la part de nos clubs. Il serait bon que les collectivités et l'Etat abondent un peu ce projet d'aménagement du territoire.

**M. LE MAIRE :** Je te poserai une question : la police d'assurance n'était-elle pas prévue au départ ?

**M. FUSTER :** Malheureusement elle ne l'était pas, c'est un oubli.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

*Visa préfectoral du 2 juillet 1996.*